

COMPTE RENDU

Réunion du vendredi 21 septembre 2018, conseil de l'ÉD MSTIC.

Personnes présentes : Sylvie Cach, Eric Cancès, Julien Cervelle, Christophe Cordero, Béatrice De Tilière, Valérie Gouet-Brunet, Olivier Guédon, Ayoub Jebri, Benjamin Jourdain, Michel Kasser, Jean-Marc Laheurte, Gaëlle Lissorgues, Frédéric Marazzato, Renaud Marlet, Cyril Nicaud, Stéphane Sabourau, Patrick Siarry, Flore Tsila.

Excusés : Yacine Amirat, Philippe Basset, Patrice Chatellier, Pierre Chau, Antoine Despujols, Eric Dumont, Jean-Patrick Lebacque, Latifa Oukhellou, Marc Pierrot-Deseilligny.

Au cours de cette réunion, les points suivants sont abordés.

1) Bilan des auditions du 22 juin 2018

Les classements des allocations ENPC et ESIEE n'ont pas évolué.

Durant le mois de juillet, l'UPEC a accepté qu'une allocation soit séparée en deux demi-allocations, l'une servant à financer les séjours en France de Yaoqiang Li (cotutelle avec la Chine) et l'autre venant en complément d'une demi-allocation de l'IUT de Sénart Fontainebleau pour financer la thèse d'Alexandre Fernandez. Yaoqiang Li s'étant désisté mi-septembre, le Lama a demandé au vice-président recherche récemment élu à l'UPEC que le demi-financement libéré soit proposé aux trois laboratoires d'accueil qui ont l'UPEC comme tutelle (Lacl, Lama et Lissi) avec la possibilité de financer un doctorant en cotutelle. L'Éd a soutenu cette demande. En cas de réponse positive, un appel à candidatures sera lancé et le classement sera établi par le bureau de l'Éd et les directeurs de ces trois laboratoires.

Côté UPEM, une allocation supplémentaire a été attribuée par le bureau de la commission de la recherche à Ahmed Zaoui sous la direction de Romuald Elie au Lama. Abakar Karim (Ligm) et Yvonne Tsaknaki (Lama) ont décliné l'allocation doctorale qui leur avait été attribuée. Ils ont été remplacés par les deux premiers candidats en liste d'attente : Amed Mvoulana au Ligm et Amine Outafat d'Esycom.

2) Point sur les effectifs, les réinscriptions 2018/2019 et les comités de suivi individuel de thèse

Suivant le bilan fourni par l'Éd, seuls trois doctorants ne sont pas réinscrits en troisième année de thèse. Deux d'entre eux (un à Esycom et un au Lissi) envisagent de soutenir d'ici fin décembre prochain. Le troisième, en cotutelle au Lepsis, ne répond plus. Son comité de suivi individuel ne s'est pas encore réuni.

En dehors de trois autres cas (un à Esycom et deux au Lacl), les rapports des comités de suivi individuels ont été remis à l'Éd. L'an prochain, conformément à l'arrêté du 25 mai 2016, l'Éd n'acceptera pas de réinscription en troisième année sans l'avis du comité de suivi individuel, sauf situation exceptionnelle où la date de réunion sera adaptée.

Tout en laissant le choix du format aux laboratoires, l'Éd préconise une présentation orale de 30 minutes par le doctorant ou la remise d'un rapport d'avancement conséquent en plus d'une discussion sur les conditions de déroulement de la thèse.

Pour rappel, les doctorants peuvent demander l'avis de leur comité de suivi de thèse individuel lors de leur réinscription en seconde année de thèse. Si le directeur de thèse envisage de donner un avis défavorable à la réinscription en seconde année, alors il doit informer l'Éd et réunir le comité.

3) Point budget 2018

Un budget de 41000€ a été attribué à l'Éd pour l'année civile 2018, comme en 2017. L'Éd a engagé 28000€ pour financer la mobilité des doctorants et environ 6000€ de frais de fonctionnement. Elle a soutenu les déplacements au Mexique d'Eva Dokladalova et Yasmina Abdedaïm dans le cadre d'une rencontre Conacyt et Campus France. Il reste encore un solde de 7000€ à engager avant début novembre prochain.

4) Appels d'offre Upe : professeurs invités, bourses de cotutelle et de mobilité

Les appels d'offre ont été diffusés aux responsables de laboratoire.

Les dossiers de candidature de professeur invité doivent être transmis classés à l'Éd au plus tard le 03 octobre prochain. Les dossiers proposant des cours aux doctorants seront privilégiés en vue d'enrichir l'offre de formation de l'Éd.

Les dossiers de candidature pour les bourses de mobilité internationale ou de cotutelle doivent être retournés à l'Éd avant le 07 novembre 2018.

5) HCERES

Une première demi-journée sera consacrée à la présentation du site et de sa politique doctorale.

La visite de chaque Éd prendra également une demi-journée avec une heure consacrée à la présentation du bilan et du projet suivie d'une discussion en présence du conseil et une heure de discussion entre le comité et un panel représentatif (en nombre et profil) de doctorants et docteurs. Les directeurs des laboratoires d'accueil sont d'accord pour trouver, pour chaque laboratoire, un docteur prêt à participer à cette discussion.

6) Comment accompagner l'évolution de la poursuite de carrière des doctorants

Les informations collectées par les membres du bureau et quelques membres du conseil ont permis de renseigner le tableau sur la situation professionnelle à trois ans des docteurs ayant soutenu en 2012, 2013 et 2014 demandé par l'HCERES.

Il apparaît une forte progression des débouchés vers le secteur privé et une baisse du secteur public / académique. Aussi, les directeurs de thèse doivent informer les doctorants et les orienter vers des formations adaptées pour favoriser leur insertion professionnelle. Le référentiel de compétences élaboré par UPE

<http://www.univ-paris-est.fr/fichiers/REFERENTIEL%20DE%20COMPETENCES%20DOCTORALES%20050318.pdf>

est un outil destiné à aider les doctorants à prendre conscience des compétences qu'ils ont acquises.

7) Stages de doctorants

Des stages en entreprise sont proposés aux doctorants, notamment ceux en thèse au sein de l'équipe Imagine du LIGM. Dans la mesure où le travail effectué pendant le stage est valorisé dans la thèse (certains stages aboutissent à des publications), il n'est pas nécessaire de mettre en place une période de césure (comme prévue à l'article 14 de l'arrêté du 25 mai 2016). L'Éd demande néanmoins à être informée de ces stages qui facilitent la poursuite de carrière des doctorants.

L'Éd ne réunira pas les membres du conseil en janvier 2019. Le conseil sera convoqué début février 2019 dans le cadre de la visite du comité HCERES.